



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 Mars 2019 à 20h30

Présents : Philippe LOOS, BRILLIARD M., DOUMERGUE F., PERARNAUD C.
GOMES D, POROLI F., MIRAN P

Absents excusés :VERGES B..

Absents : CICCARIELLO C, CHEVRIER C, LOPEZ MT

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire

Secrétaire de séance : Madame Corine PERARNAUD

Après lecture de l'ordre du jour,
La séance ouvre à 20h30.

Ordre du jour

1. Validation du Compte rendu du CM du 08/02/2019

Le Conseil Municipal valide le CR à l'unanimité.

2. Dissolution du Syndicat Mixte de la confédération des neiges Catalanes

M. le Maire rappelle que le Syndicat mixte de la Confédération des Neiges Catalanes est un syndicat inactif depuis plusieurs années qui peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres.

Le tableau annexe devra être transmis aux membres du Conseil.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité sa dissolution

3. Accord de principe pour que le Département des Pyrénées Orientales travaille sur un projet de création de statut d'un syndicat mixte pour l'investissement des stations de montagne du Département

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales (CD66) a proposé aux stations de montagne du département de travailler sur la création d'un Syndicat Mixte d'investissement pour les stations de ski.

Monsieur le Maire indique qu'un travail a commencé en 2018 avec plusieurs réunions de travail sur ce sujet. Le CD66 souhaite avoir une délibération de principe des intéressés validant le fait que le CD66 travaille, en concertation, à la réflexion de statuts pour ce Syndicat Mixte.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le fait que le CD66 en concertation avec les intéressés, travaille sur une ou des propositions de statuts pour ce Syndicat Mixte.

4. Coupe d'affouage 2019 Villeneuve Parcelle 12A

Monsieur le Maire présente la proposition de l'ONF de l'inscription de la parcelle 12A sur Villeneuve à l'affouage pour l'exercice 2019.

Il propose 3 garants :

- Monsieur Maxime BRILLARD
- Monsieur Pierre-Henry GALANO
- Monsieur Michel SOUBIELLE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette coupe d'affouage.

5. Coupe d'affouage 2019 Formiguères parcelles 1 à 42

Monsieur le Maire présente la proposition de l'ONF de l'inscription des parcelles 1 à 42 sur Formiguères à l'affouage pour l'exercice 2019.

Il propose 3 garants :

- Monsieur Bernard BATAILLE
- Monsieur Pierre-Henry GALANO
- Monsieur Michel SOUBIELLE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette coupe d'affouage

6. Coupe de bois parcelle 3 à Formiguères

Monsieur le Maire présente la proposition de l'ONF de l'inscription à l'état d'assiette de la parcelle n°3 sur Formiguères pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette inscription à l'état d'assiette mais ne confie pas à l'ONF la fixation du prix de retrait.

7. Coupe de bois parcelles 11B et 11D à Villeneuve

Monsieur le Maire présente la proposition de l'ONF de l'inscription à l'état d'assiette des parcelles n°11B et 11D sur Villeneuve pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette inscription à l'état d'assiette et confie à l'ONF la fixation du prix de retrait.

8. Prix de l'eau à Formiguères

Monsieur le Maire propose une modification du prix de l'eau compte tenu des modifications des taux de redevances de l'agence de l'eau, de l'impératif de ne pas dépasser un pourcentage de 40 % pour les parts fixes sur l'eau potable et sur l'assainissement et de la faible capacité de ce budget.

		Montant en euros		
		H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Location et entretien du compteur (TVA à 5,5%)				
Diamètre	DN 15-20-25 mm	17.28	0.95	18.23
	DN 32 mm	34.56	1.90	36.46
	DN > 32 mm	55.68	3.06	58.74
Part fixe eau potable (TVA à 5,5%)				
Habitation (par unité de logement)				
Activité artisanale, commerciale, professionnelle		72.58	3.99	76.57
Activité agricole				

Hôtel, gîte d'étape, chambres d'hôtes, centre de vacances				
< à 30 couchages	5.38	0.30	5.68	
De 31 à 50 couchages	4.03	0.22	4.25	
De 51 à 70 couchages	2.69	0.15	2.84	
> à 71 couchages	2.02	0.11	2.13	
Camping	pour 12 emplacements	72.58	3.99	76.57
Loueurs de meublés et mobil home				
1 appartement	72.58	3.99	76.57	
De 2 à 5 appartements	50.78	2.79	53.57	
6 appartements et plus	36.29	2.00	38.29	

Part fixe assainissement (TVA à 10%)

Habitation (par unité de logement)				
Activité artisanale, commerciale, professionnelle	30.03	3.00	33.03	
Activité agricole				
Hôtel, gîte d'étape, chambres d'hôtes, centre de vacances (1)				
< à 30 couchages	3.08	0.31	3.39	
De 31 à 50 couchages	2.31	0.23	2.54	
De 51 à 70 couchages	1.54	0.15	1.69	
> à 71 couchages	1.16	0.12	1.28	
Camping	pour 12 emplacements	30.03	3.00	33.03
Loueurs de meublés et mobil home				
1 appartement	30.03	3.00	33.03	
De 2 à 5 appartements	21.01	2.10	23.11	
6 appartements et plus	15.02	1.50	16.52	

Consommation au m³

m ³ eau part communale (5,5%)	1.087	0.060	1.147
m ³ assainissement part communale (10%)	0.515	0.052	0.567
m ³ prélèvement (Agence de l'eau, TVA à 5,5%)	0.047	0,003	0.050
m ³ pollution eau domestique (Agence de l'eau, TVA à 5,5%)	0.270	0,015	0.285
m ³ modernisation des réseaux (Agence de l'eau, TVA à 10%)	0.150	0,015	0.165

Prix total du m³ d'eau : 2,213 € TTC soit 0,0022 € TTC le litre

Consommation à usages agricole et public au m³

m ³ eau part communale (5,5%)	0.201	0.011	0.212
m ³ prélèvement (Agence de l'eau, TVA à 5,5%)	0.047	0.003	0.047

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

9. Prix de l'eau à Villeneuve

Monsieur le Maire propose une modification du prix de l'eau compte tenu des modifications des taux de redevances de l'agence de l'eau, de l'impératif de ne pas dépasser un pourcentage de 40 % pour les parts fixes sur l'eau potable et sur l'assainissement et de la faible capacité de ce budget.

	Montant H.T.	Montant TVA	Montant TTC
Habitation	243,23	17,96	261,19
Logement supplémentaire	99,28	7,33	106,61

Eau : Habitation (T.V.A. 5,5%)	110,50	6,08	116,58
Logement supplémentaire	45,10	2,48	47,58
Assainissement : Habitation (T.V.A. 10%)	87,00	8,70	95,70
Logement supplémentaire	35,51	3,55	39,06

Organismes publics

Redevance prélèvement : Habitation (T.V.A. à 5,5%)	4,42	0,24	4,66
Logement supplémentaire	1,80	0,10	1,90
Redevance pollution domestique : Habitation (T.V.A. à 5,5%)	26,52	1,46	27,98
Logement supplémentaire	10,82	0,60	11,42
Redevance modernisation réseaux : Habitation (T.V.A. à 10%)	14,79	1,48	16,27
Logement supplémentaire	6,04	0,60	6,64

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

10. Montant de la participation pour le financement à l'assainissement collectif

Monsieur le Maire propose une augmentation de la PFAC à 16 €/m² de surface de plancher.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le montant proposé.

11. Montant de la participation aux raccordements et divers services réseaux eau et assainissement

Monsieur le Maire propose une augmentation de 5 % par rapport à la dernière délibération prise en 2013 sur l'ensemble des travaux.

SERVICES	Prix en € HT
EAU	
Création d'un branchement particulier sur canalisation existante, pose aquax, fournitures et main d'œuvre	1228
Pose 2" aquax sur terrassement en cours, fournitures, main d'œuvre	614
Terrassement et pose canalisation, remblai et remise en état de la chaussée*	136 € le mètre linéaire
Remplacement d'un aquax sur canalisation existante	412

ASSAINISSEMENT	
Création d'un branchement particulier d'eaux usées sur canalisation existante, fournitures et main d'œuvre	1228
Terrassement et pose canalisation, remblai et remise en état de la chaussée*	136 € le mètre linéaire

*Dans le cas où les canalisations eau et assainissement passeraient dans la même tranchée, une seule tranchée serait facturée

SERVICES DIVERS	
Résiliation abonnement définitif comprenant le terrassement et la suppression d'branchement	136
Remise en service d'un abonnement après résiliation définitive	136
Arrêt ou remise en service de l'alimentation en eau	31

Dégel conduite sur domaine privé (exceptionnellement)	63
Débouchage égouts particuliers	67
Remise en état compteur suite à une intervention ou une négligence de l'abonné	168
Travaux divers : recherche de fuites sur le domaine public à la demande de l'abonné et non justifiée	105

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'ensemble des tarifs proposés ci-dessus.

12. Comptes administratifs 2018 budget communal et budgets annexes

Monsieur le Maire sort de la salle et M. GOMES préside la séance et présente les 3 comptes administratifs.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL

Fonctionnement :

Dépenses	1 058 303,37 €
Recettes (y compris 002)	1 558 266,11 €
Résultat de clôture :	499 962,74 €

Investissement :

Dépenses (y compris 001)	511 178 ,87 €
Recettes	539 706,67 €
Résultat :	28 527,80 €

Solde des restes à réaliser :	19 040,75 €
Besoin de financement :	499 962,74 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement :

Dépenses	251 637,51 €
Recettes (y compris 002)	282 375,71 €
Résultat de clôture :	30 738,20 €

Investissement :

Dépenses (y compris 001)	185 178.48 €
Recettes	172 100.92 €
Résultat :	- 27 069.57€

Solde des restes à réaliser :	-13 992.01€
Besoin de financement :	27 069.57 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIKUES ET COMMERCIAL

Sous la présidence de GOMES Daniel, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Remontées Mécaniques et Commercial 2018 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement :	
Dépenses	139 084.77 €
Recettes (y compris 002)	705 138.21 €
 Résultat de clôture :	 566 053.44 €
Investissement :	
Dépenses (y compris 001)	872 584.41 €
Recettes	345 071.03 €
 Résultat :	 - 537 050,38 €
 Solde des restes à réaliser :	 9 537,00 €
Besoin de financement :	- 537 050,38 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs pour le budget communal, le budget de l'eau et le budget RMC.

13. Comptes de gestion 2018 budget communal et budgets annexes

Monsieur le Maire présente les 3 comptes de gestion. Il indique la concordance des comptes de gestion du trésorier avec les chiffres de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les 3 comptes de gestion du budget communal, du budget de l'eau et du budget RMC.

14. Affectations de résultats

Monsieur le Maire indique les résultats des différents budgets :

- excédent au budget communal : 499 962,74 €
- excédent au budget RMC : 29 003,06 €
- excédent au budget de l'eau : 3 668,63 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité les affectations de résultats du budget communal, du budget de l'eau et du budget RMC.

15. Tableaux des effectifs (huit clos)

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs qui prévoit le changement de situation de Flore MARTIN, contractuel, qui passe adjoint administratif en tant que stagiaire.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le tableau présenté.

16. Questions diverses

- Fédération nationale de Défense du Pastoralisme

L'adhésion à cette fédération fait débat. Il est proposé que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin d'être voté.

- Projet d'adhésion au SIVM

Monsieur le Maire indique que le SIVM Capcir Haut Conflent propose la réalisation d'une étude pour la création d'une station d'épuration pour les villages de Matemale, Réal, Odeillo, Fontrabieuse et Puyvalador. Le SIVM a demandé à la commune de Formiguères son souhait d'adhérer au syndicat pour le traitement des eaux usées de Villeneuve. Il a été demandé à la préfecture la possibilité réglementaire de participer financièrement aux études sans adhérer au syndicat. Cette participation est possible sous réserve des modifications de statuts du SIVM et de la signature d'une convention entre les deux parties à la suite des modifications des statuts.

Fin de la séance à 22h50.